

# Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur

## du 5 janvier 2023 à 19 h 30

Convocation : 30/12/2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le cinq janvier, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

**Présents** : Sébastien Arnould, Nicole Bouillet, Nicole Buguet, Nicolas Calland, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Bertrand Mougin, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Sylvain Polturat, Denis Ridez, Christine Rome  
**Excusés** : Jérémie Catteau (pouvoir à Sébastien Arnould)

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Mme Nicole BOUILLET est désignée secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022
- Subventions aux associations sportives pour la période de 2019 à 2022 – aide ponctuelle de la CCBHS : reversement aux associations – délibération
- MAM : départ d'une locataire : modification du bail par avenant – délibération
- Dépenses d'investissement 2023 : autorisation d'engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent - délibération
- PLUi : transfert de la compétence de planification en matière d'urbanisme – délibération
- AMJ : droit individuel à la formation des élus (DIFE) – création de l'identité numérique – information
- Point sur le travail des commissions communales - information
- Percée du Vin Jaune – point sur l'organisation - information
- Questions diverses

### Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 8 décembre 2022

Adopté à l'unanimité – **Demande d'ajout d'un point sur la sécurité routière de M. Sébastien Arnould**

### Subventions aux associations sportives – aide ponctuelle de la CCBHS : reversement aux associations

Le Conseil Communautaire a approuvé le 23 juin 2022 le versement aux communes d'une aide ponctuelle au financement des associations du territoire, soit 11 409 € pour la Commune de Voiteur. Cette enveloppe est à redistribuer aux deux clubs sportifs présents sur la Commune de Voiteur, à savoir la Gymnastique Volontaire pour un montant de 5 700 € et les Arts Martiaux des Coteaux de Seille pour un montant de 5 709 €, sachant que la Gymnastique Volontaire a déjà reçu 4 800 € depuis l'année 2019 et les Arts Martiaux des Coteaux de Seille 3 806 €.

Délibération n°2023-001

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser le solde des participations aux associations sportives, soit 900 € à la Gymnastique Volontaire et 1 903 € aux Arts Martiaux des Coteaux de Seille.
- Autorise Madame le Maire à émettre les mandats correspondants.

VOTE : 14 POUR

### Avenant au bail de la MAM

Madame Nicole TOITOT, l'une des deux locataires de la Maison d'Assistantes Maternelles, a annoncé son départ au 31 décembre 2022,

Délibération n°2023-002

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Autorise Madame le Maire à signer un avenant au bail de la MAM au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec Madame Liliane PERONO en tant qu'unique locataire.

VOTE : 14 POUR

**Inscription de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023**

Madame le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2023 à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement. En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget, et, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre -Libellé nature	Crédits ouverts en 2022 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
20 – Immobilisations incorporelles	28 806.00 €	7 201.00 €
2041582 – Subventions d'équipement	88 956.00 €	22 239.00 €
21 – Immobilisations corporelles	765 711.00 €	191 427.00 €
23 – Immobilisations en cours	30 234.00 €	7 558.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>228 425.00 €</b>

Délibération n°2023-003

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,**

D'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2023.

VOTE : 14 POUR

**Transfert de la compétence de planification en matière d'urbanisme**

La gestion de la planification en matière d'urbanisme à l'échelle de la communauté de communes permet d'avoir une approche cohérente sur tout le territoire en matière d'urbanisme, d'habitat et de développement économique, mais aussi de déplacement et d'énergie ; ce transfert de compétence permettra de mutualiser au niveau de la communauté de communes, l'ensemble des coûts et des moyens d'ingénierie.

Le transfert de la compétence planification impliquera que l'évolution des documents d'urbanisme communaux soit gérée par la CCBHS dans le cadre d'un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) à compter du transfert de la compétence ; ce travail d'élaboration d'un PLUi s'étalera sur plusieurs mois voire années et pourra bénéficier d'aides financières au niveau de l'Etat.

La compétence « PLUI » est transférée à la communauté, sauf si les communes membres s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population) dans les trois mois suivant le vote de l'organe délibérant.

Les PLU existants, les révisions en cours, les souhaits des conseils municipaux devront tous être pris en compte afin de les intégrer au maximum dans le futur PLU intercommunal Bresse Haute Seille. Ce transfert reste sans impact sur le pouvoir du maire en matière de droit des sols et ce dernier reste seul signataire des autorisations d'urbanisme.

Délibération n°2023-004

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFIRME** sa volonté d'adhérer à un projet de planification de l'urbanisme au niveau intercommunal.

- **ACCEPTÉ** le transfert de la compétence PLU à l'échelle intercommunale au niveau de la communauté de communes Bresse haute Seille.
- **PREND NOTE** qu'en cas d'accord sur ce transfert entériné par arrêté de Monsieur le Préfet, une consultation sera organisée au 1er semestre 2023 afin de se doter des moyens de suivre cet important travail de concertation avec toutes les communes du territoire, notamment par la sélection d'un bureau d'étude dédié à cette question de la rédaction d'un PLUI.
- **PREND NOTE** qu'en cas d'accord sur ce transfert entériné par arrêté de Monsieur le Préfet, la CCBHS va déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux (DETR), avec un taux de participation de 50 % des dépenses d'études et d'accompagnement HT.
- **PREND NOTE** que les dépenses relatives à l'élaboration du nouveau document d'urbanisme PLUI seront prises en charge par la CCBHS.

VOTE : 9 POUR, 4 CONTRE, 1 ABSTENTION

### QUESTIONS DIVERSES

- **AMJ : droit individuel à la formation des élus (DIFE) – création de l'identité numérique**

Les élus ont la possibilité de créer une identité numérique sécurisée afin de participer aux formations qui leur sont destinées. Mme Le Maire distribue un flyer pour aider les élus à créer cette identité numérique.

- **Point sur le travail des commissions communales**

• **Commission bâtiment** : Une réunion est prévue le 23 Janvier pour faire un retour sur l'étude d'opportunité de la mise en place d'un chauffage collectif mairie, bâtiment de l'agence postale, MAM et école, et faire le point sur le planning des investissements en fonction des crédits disponibles.

• **Commission Voirie** : Une réunion est prévue le 21 Janvier afin de faire le point sur l'élagage sur la totalité du village et de travailler sur la sécurité routière dans le village.

Mme Le Maire demande notamment à la commission voirie de mener un travail urgent sur la sécurité routière de la route de Lons, dans les 2 virages tant côté entrée que côté sortie (accident récent sur le terre-plein : une bordure a été éjectée sur la porte d'entrée de la maison situé à l'arrière du terre-plein – autre accident récent : un véhicule a heurté le transformateur situé dans le premier virage en montant). L'étape suivante sera une réflexion poussée sur le projet d'élargissement du chemin menant au collège de la Salette.

Les maires s'interrogent sur leur responsabilité qui peut être mise en cause pour un accident routier provoqué lors de l'extinction de l'éclairage public la nuit, sujet sur lequel la commission va également travailler.

• **Commission fête et cérémonie** : le bulletin est en cours de finition.

• **Commission environnement** : les tilleuls ont été plantés récemment au droit de la zone artisanale. Une réunion est prévue en février pour étudier l'implantation d'une haie perpendiculaire aux tilleuls.

Pour ce qui est de Monsieur GUIGNERET qui a acheté une parcelle sur la zone artisanale, il s'est engagé à construire son bâtiment dans les règles de l'art, en harmonie avec les bâtiments existants.

• **CCAS** : 89 colis d'une personne ont été distribués d'une valeur de 28 euros et 32 colis pour 2 personnes d'une valeur de 37.89 euros.

76 personnes ont participé au repas ; le coût s'est élevé à 3 348.64 euros, animation comprise.

• **Commission scolaire** : 115 enfants sont inscrits à l'école publique dont 47 de Voiteur.

115 enfants sont inscrits à l'école privée dont 10 de Voiteur.

Cette année, le projet d'école est basé sur le cirque avec Elena MAITRE. Un spectacle est prévu en fin d'année.

Une réflexion est en cours pour sécuriser la cour du côté de la route de Lons et la végétaliser pour atténuer la chaleur.

Un projet global d'aménagement de la cour arrière est à étudier avec la commission environnement et les enseignants.

L'École de Voiteur va être évaluée. Un travail d'autoévaluation est en cours avec les différents acteurs (parents, enseignants...).

Le propriétaire du mur mitoyen avec l'école se plaint des ballons qui arrivent sur sa propriété. Un devis a été demandé à Damien Fleury pour un montant de 3 436 euros. L'investissement étant conséquent, il faudra réfléchir à une autre solution.

La date du prochain conseil d'école est fixée au 28 Février à 18h30.

**- Percée du Vin Jaune – point sur l'organisation**

Une réunion publique est prévue le 13 Janvier à 20 h sur l'organisation du week-end.

Mme le Maire conseille aux conseillers municipaux d'être présents afin d'être en mesure de répondre aux éventuelles questions des citoyens.

**- Maison de santé**

Mme Reynaud, psychologue, demande s'il est possible de louer une cellule de la Maison de santé pour exercer son activité.

Les employés communaux remercient le Conseil municipal pour les colis de Noël.

Le Maire  
Corinne LINDA



Le secrétaire de séance  
Nicole BOUILLET

